

Initiatives ministérielles

Les chercheurs actuels dans le domaine d'études polaires, les universitaires, les industriels, les chefs autochtones, les politiciens, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les différents organismes de recherche, les conseils de financement et beaucoup de Canadiens intéressés nous ont fait savoir qu'ils voulaient qu'on crée une commission canadienne de recherche sur les affaires polaires le plus tôt possible. Je pense qu'il est dans notre intérêt d'étudier ce projet de loi le plus rapidement possible, d'une manière prudente mais expéditive, et je suis sûr que nous pourrons une fois amorcée cette étape du processus législatif.

Le nombre de chercheurs qui s'intéressent aux régions polaires du Canada n'augmente pas aussi rapidement que par le passé et ils sont moins dispersés qu'avant, ce qui nuit d'une certaine façon au développement de la recherche polaire au Canada et à son efficacité. La recherche qui se fait est mal organisée et sporadique et je dois dire que les chercheurs dans le domaine des études polaires et les décideurs politiques ont très peu à faire les uns avec les autres. Le besoin de coordination est immense. Nous espérons bien que la commission fournira l'infrastructure nécessaire pour coordonner ces efforts.

• (1300)

Il importe que la commission n'entreprene pas d'initiatives qui fassent double emploi avec les responsabilités ou les travaux d'autres organismes. Elle ne devrait pas prendre à sa charge des activités là où le travail peut être fait par d'autres, peut-être plus efficacement ou à meilleur compte. Elle devrait au contraire bâtir sur le travail des nombreux et divers organismes, institutions et programmes canadiens existants qui sont consacrés au développement des connaissances relatives aux régions polaires, et en compléter et appuyer le travail.

La commission devrait non seulement s'en garder, elle devrait s'assurer aussi qu'elle ne fait tout simplement pas double emploi avec le travail, excellent dois-je dire, qui se fait actuellement au Canada.

Nous devrions recommander dans les termes les plus énergiques que la Commission canadienne des affaires polaires se préoccupe de tout le spectre des connaissances sur les régions polaires, sans se limiter au sens contemporain et restreint du terme «sciences» ni même définir formellement les notions de recherche telles

qu'on peut les comprendre dans les universités ou dans la recherche industrielle et les projets de développement.

Je songe aux questions patrimoniales et culturelles. Les connaissances des autochtones du Nord, les innovations technologiques à grande et petite échelles appropriées au développement du Nord et toute la gamme des sciences humaines et des sciences sociales forment ensemble des éléments importants des connaissances relatives aux régions polaires. La commission doit travailler à l'avancement de ces facettes des connaissances relatives aux régions polaires avec le même enthousiasme qu'elle manifeste pour l'avancement des connaissances en sciences naturelles et appliquées.

Je pense qu'on verra pendant les audiences du comité que lorsque nous songeons à la recherche relative aux régions polaires ou septentrionales, nous pensons en termes de sciences pures. On lancera un appel pour élargir le plus possible le champ de travail de la commission.

Lors de la rédaction du rapport intitulé *Le bouclier d'Achille*, les personnes à qui on avait demandé leur opinion ont manifesté leur appréciation et leur reconnaissance du fait que l'on donnait aux termes «recherches» et «sciences» un sens très large.

Il importe également, puisque nous qualifions la commission d'arctique, que nous soyons conscients des diverses significations que diverses personnes donnent au mot «nord». Selon les personnes et les domaines dans lesquelles elles travaillent, la définition de ce qui constitue le nord du Canada varie d'une personne à l'autre, d'un établissement à l'autre ou d'une source à l'autre.

Je crois que le mandat de la Commission canadienne d'études polaires devrait interpréter le mot «nord» dans son sens le plus large. Je conviens que, puisqu'il n'existe pas actuellement de ligne de démarcation entre le nord du Canada et le reste du pays, nous devrions tous utiliser la notion de nordicité élaborée par M. Hamelin, de l'Université Laval à Québec, je crois, qui constitue probablement le meilleur guide et correspond le mieux à la conception qu'ont la plupart des Canadiens de ce qui est et de ce qui n'est pas le nord.

Pour guider les travaux de la commission, nous devrions inclure dans notre définition du nord les recherches faites au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les mers arctiques, au Nouveau-Québec, au Labra-